



## Règlements d'investitures de *Transition Québec* pour l'élection de 2021

### Avis d'investiture

Pour chaque district électoral, le comité exécutif doit donner **au moins 30 jours à l'avance** un avis d'investiture, envoyé par courriel à tous les membres du parti. Plusieurs investitures peuvent être annoncées en même temps. Plusieurs investitures peuvent se tenir lors du même événement.

### Candidature à l'investiture

Pour être officiellement candidat-e à l'investiture dans un district électoral, une personne doit faire parvenir **au plus tard 14 jours avant l'investiture** une trousse remplie et signée au comité exécutif à l'adresse [info@transitionqc.org](mailto:info@transitionqc.org), puis **recevoir la confirmation écrite du comité exécutif** que sa candidature à l'investiture est acceptée.

La trousse comprend :

- Un curriculum vitae, qui pourra être envoyé aux membres si la personne candidate à l'investiture le souhaite
- Une lettre de présentation de 200 à 400 mots, qui sera envoyée aux membres
- Une photo, qui sera envoyée aux membres
- Un formulaire de candidature à l'investiture rempli et signé, qui est de nature strictement confidentielle

### Dépenses liées à l'investiture

Aucune dépense n'est autorisée dans les courses à l'investiture.

### Envoi aux membres

Pour chacun des districts électoraux, le comité enverra au moins une communication aux membres afin de présenter les candidat-e-s à l'investiture.

Cette présentation contiendra la photo et la lettre de présentation des candidat-e-s à l'investiture, ainsi que leur curriculum vitae s'ils ou elles le désirent.

Cette communication sera envoyée **au plus tard 5 jours avant l'investiture**.

### Vote à l'investiture

*Pier-Yves Champagne* agit comme président d'élections pour toute la durée du processus d'investiture. En cas d'indisponibilité, le comité exécutif désigne une personne remplaçante.

Pour avoir le droit de vote lors des assemblées d'investiture, une personne doit s'être inscrit-e comme membre au plus tard une heure avant le début de l'investiture.

Le vote tenu lors des assemblées d'investiture sera un vote uninominal à un tour. La personne candidate pour le parti sera donc désignée à la pluralité des voix.

En cas d'égalité, c'est la personne candidate dont l'adhésion au parti est la plus ancienne qui l'emporte. S'il y a plus de deux candidatures et qu'il y a égalité, les membres revotent uniquement pour les deux candidat-e-s ayant reçus le plus de votes. S'il y a encore égalité, la règle précédente s'applique.

Aucun vote par procuration n'est autorisé.

Les candidat-e-s à l'investiture pourront désigner une personne scrutatrice chargée de certifier du résultat du vote à l'investiture. Le détail des voix exprimées à l'investiture ne sera pas rendu public : seule la personne retenue comme candidat-e pour le parti sera annoncée.

Dans tous les districts, peu importe la quantité de candidat-e-s à l'investiture, il sera possible de voter pour la "chaise", c'est-à-dire d'exprimer une voix pour aucune des personnes candidat-e-s à l'investiture.

### District électoral de la chefferie

La cheffe du parti, Jackie Smith, sera candidate dans le district électoral #4 Vieux-Limoilou. La personne investie dans ce district sera donc d'office colistier ou colistièrre de Mme Smith.